

**Monsieur CARREYRE Christophe**  
**Directeur des Ressources Humaines**  
**AUCHAN RETAIL FRANCE**  
**200 avenue de la recherche**  
**59650 VILLENEUVE D'ASCQ**

Lille, le 13 janvier 2023

Objet : NAO ARF 2023

Monsieur,

Pour faire suite à la réunion plénière « NAO 2023 » du jeudi 12 janvier, nous souhaitons vous faire part des remarques et attentes des représentants de sections CFTC ARF réunies ce jour.

Bien que des mesures de pouvoir d'achat soient bienvenues et répondent en partie à nos revendications, l'ensemble des propositions NAO ainsi présenté avec votre projet de nouvelles constructions de grilles et la proposition d'augmentation des salaires réels est insuffisant et nécessite de poursuivre la négociation.

En 1<sup>er</sup> lieu et concernant les mesures dites de pouvoir d'achat :

- le forfait mobilité proposé satisfaisant à l'engagement RSE sur les mobilités douces ne répond pas à notre demande d'une indemnité carburant pour les (très) nombreux salariés sans solution de transport en commun et confronté à une hausse importante du carburant
- la juste réalité contractuelle de l'augmentation de nos cotisations de la mutuelle est donc intégralement supportée par les salariés sans aide supplémentaire de votre part. Le gel de la sur-complémentaire OPTAM+ pour les salariés en bénéficiant est appréciable
- le maintien de la ristourne sur achats est nécessaire et fortement apprécié dans le contexte d'inflation actuel
- notre demande d'une solution repas pour tous est donc en partie entendue et satisfaite, selon des modalités à définir. Sans doute pourrions aller plus loin dès à présent, mais ce 1<sup>er</sup> pas est une véritable avancée pour les salariés sans cantine ou restaurant d'entreprise.

En second lieu et c'est le plus important, concernant le volet salarial, vos propositions de refonte des grilles, de classifications des métiers employés par typologie, de suppressions des échelons C et D et de son corolaire à l'abandon de la GDI/RVE puis de la mise en œuvre future de nouveaux critères dits de performance sont à la fois insuffisantes, incompréhensibles quant à la détermination de vos classifications par groupes de métiers, impactantes sur la reconnaissance professionnelle de chacun :

- insuffisantes par un démarrage d'augmentation des salaires réels à 4% (niveau 1) et pour plusieurs dizaines milliers d'employés 2B à seulement 5%. En découle votre proposition de profondeur pour les niveaux 3 et 4 par une augmentation supérieure. Les grilles ainsi refondues sont heureusement plus attractives, mais pour les salariés dégrillés de par leur histoire professionnelle dans l'entreprise, le compte n'y est pas. De plus, l'ambition de mieux rémunérer les responsabilités et l'acquisition des

compétences entre les échelons A et B est concevable, mais des métiers pesés dans leur juste niveau ne nous semblent pas devoir être dévalorisés ou sur valorisés. Nous vous rappelons à cet effet notre revendication d'une augmentation des salaires réels pour tous les employés à +8% de la grille actuelle, tenant compte dorénavant d'un SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et des revalorisations suivantes.

- votre proposition de « classer » les nombreux métiers de l'entreprise en 3 typologies est incompréhensible, faute de précisions et d'une approximation relevée dans nos échanges. Ces 3 typologies ne reflètent pas les travaux paritaires de détermination des métiers en tensions et pénuriques pour lesquels il est effectivement nécessaire d'être attractif à l'embauche mais aussi pour rémunérer correctement ceux qui exercent leurs métiers au quotidien. L'intérêt de « booster » alors ceux-ci par des grilles différenciées est recevable, à la réserve de ne pas créer de rancœur ou d'incompréhension pour des mêmes métiers exercés dans des périmètres différents, mais surtout d'en préciser les modalités d'entrée totale ou partielle dans ces 2 typologies alors boostées.
- Quant à la suppression des échelons C et D, bien que la mécanique d'intégration dans les grilles et les salaires réels est parfaitement comprise, de même que les garanties et modalités d'intégration de la GDI/RVE sont encore à définir et pour lesquelles nous n'accepterions, en tant qu'Organisation Syndicale signataire dès l'origine, aucun laissé pour compte ! C'est malheureusement un ressenti de déclassement qui se fait jour. Cette proposition d'abandon d'échelons connus et reconnus ne plaide absolument pas pour la reconnaissance d'une (sur) performance que ces salariés mettent en œuvre au quotidien et de surcroît enlève toute perspective de reconnaissance professionnelle pour les employés encore non éligibles.
- Quant au chantier évaluation de la performance sur lequel vous vous appuyez, il n'est à ce stade qu'à l'état de projet, maintes fois reporté, et l'anticipation que vous proposez ne peut s'entendre sans un véritable accord comme envisagé

Concernant la rémunération de l'encadrement, nous vous avons déjà fait part l'année dernière de l'inadaptation de l'accord dit de 86 face à ce contexte inflation qui se confirme encore cette année. Votre proposition d'amender certains articles de cet accord nous convient. Ce qui ne convient pas, c'est une proposition d'augmentation générale de +5% pour une population d'Agents de Maîtrise et Cadres toutes sociétés d'ARF. Celle-ci doit logiquement « coller » à l'augmentation générale des salaires réels revendiquée dans une temporalité proche de celles des employés.

Enfin, pour les employés d'AECF, sans reprendre l'ensemble des remarques et attentes précédentes, il peut être légitimement posé la question de l'intégration dans votre typologie de métiers 2 à défaut d'une amélioration des propositions de grilles salariales.

Pour en terminer, nous avons pris bonne note de poser le principe d'une clause de revoyure avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023, considérant le risque inflation et d'éventuels évènements (hausse du smic) impactant de nouveau les grilles qui seraient appliquées.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier et comptant sur toute votre attention, nous restons dans l'attente de propositions réétudiées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères et cordiales salutations.

Bruno DELAYE, Délégué Syndical Retail CFTC  
Pour la CFTC / AUCHAN RETAIL France

